
BULLETIN SPÉCIAL - 16 janvier 2017

L'Association a tenu une assemblée générale spéciale le 13 janvier dernier. Trente-neuf membres étaient présents, et nous tenons à les en remercier. Ce bulletin résume, à l'intention des membres qui n'ont pu assister à cette assemblée, les principaux points qui y furent traités et surtout les résolutions qui y ont été votées.

Le sujet unique de cette assemblée spéciale était "la Loi 13 et les réactions de l'AREP à la proposition du Régime de retraite concernant la réduction de l'indexation des rentes".

En l'absence du président, c'est le vice-président Roger Martin qui a animé la réunion.

L'ordre du jour :

1. Historique
2. Restructuration du régime de Poly
3. La loi 13 : principaux points
4. Situation du régime au 31 déc. 2015
5. Réduction du déficit : contribution demandée aux retraités
6. Propositions du CA de l'AREP
 - 6.1 Proposition 'Solidarité' détaillée
7. Vote et fin de la rencontre

Voici en résumé les points importants de la présentation.

- a. La loi 13 prévoit une restructuration obligatoire du régime de retraite de Polytechnique car son coût - 24,06% au 31 décembre 2015 - dépasse la limite permise 22,2 %
- b. Le régime de Polytechnique a été restructuré à partir du 1^{er} janvier 2014 : les employés qui ont pris leur retraite avant cette date sont tous sous l'ancien volet, alors que ceux qui ont pris ou prendront leur retraite après cette date sont ou seront partiellement sur l'ancien volet et le nouveau volet.
- c. L'évaluation faite par la société Mercer en date du 31 décembre 2015 montre un déficit de capitalisation (nouveau nom pour le déficit de "continuité") de 71 M\$ alors que les avoirs totalisent environ 400 M\$.
- d. La loi impose de ramener le coût du régime à un maximum de 22,2 %, imposant du même coup une réduction du déficit.
- e. Les retraités doivent contribuer à ce déficit, mais leur rente ne peut être diminuée ; en conséquence, seule leur indexation peut être touchée.
- f. Les bases et hypothèses de calcul sont les suivantes :
 - il faut rembourser les 71 M\$ sur 15 ans
 - l'employeur doit en rembourser la moitié. Les employés actifs et les retraités se partagent l'autre moitié selon la part de déficit qui leur est imputable (la répartition est environ 50-50)
 - les placements des avoirs rapporteront 5,83 % en moyenne sur ces 15 années
 - le taux d'inflation moyen (IPC) sera de 2% pendant cette même période
- g. Un calcul approximatif assez simple indique qu'au lieu de recevoir 50% de l'IPC en indexation (pour la partie de leurs années cotisées antérieures à 2001), les retraités ne recevront que 20 à 25%. Le chiffre exact devrait être connu lors de la rencontre avec la direction de Polytechnique le 25 janvier.

Propositions de l'AREP

Les propositions suivantes ont été faites par le CA de l'AREP, et toutes ont été approuvées par l'assemblée.

1. "Sans préjudice"

Le fait de proposer des modifications en respect de la loi 13 n'implique pas que les retraités acceptent la réduction de l'indexation, qui se réservent le droit de la contester devant les tribunaux ultérieurement.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. "Transparence"

Le Bureau de la retraite informe les retraités, en décembre, de la rente qu'il ou elle recevra dans l'année suivante, compte tenu des règles d'indexation.

On demande que, par souci de transparence, cette lettre donne toutes les informations relatives

- à la coupure d'indexation :
- à la somme des coupures cumulées (en dollars)
- à la rente qu'il (elle) aurait obtenue n'eût été la coupure.

Bref, cette lettre annuelle devrait faire le bilan détaillé - avec et sans coupure - de la rente qui sera payée l'année suivante et des coupures cumulées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. "Dans nos rêves"

La loi 13 prévoit que s'il devait y avoir un excédent d'actif lors d'une évaluation actuarielle subséquente, cet excédent sera *affecté aux fins et selon l'ordre convenu entre l'employeur et les participants actifs*. Or l'accord intervenu entre les deux parties stipule que le surplus serait utilisé

- i. pour rétablir l'indexation des rentes
- ii. et par la suite pour rembourser la « clause banquier » de l'École.

Notre proposition consiste à ajouter le 3^e point suivant

- iii. S'il reste un excédent d'actif, le surplus sera utilisé pour rembourser la contribution des retraités au prorata de leur contribution.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. "Solidarité"

Les rentes payées varient de moins de 10 000 \$ pour les personnes « moins nanties » à près de 90 000 \$ pour les personnes « bien nanties ».

Cette proposition a fait l'objet des plus longues discussions.

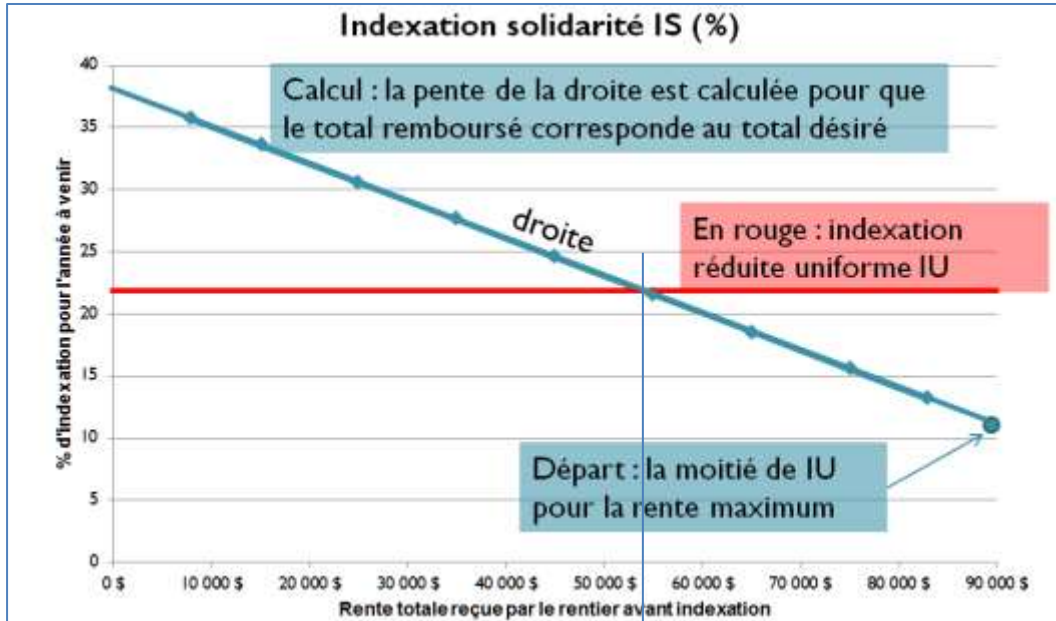
Proposition : les « bien nantis » aident les « moins bien nantis » dans cette opération de coupure.

Détails

Tous les calculs suivants doivent être faits annuellement pour calculer le taux d'indexation que chaque rentier recevra dans l'année qui suit.

- i. Les personnes ayant contribué moins de 20 années complètes au fonds de pension de Polytechnique sont exclues de la proposition "Solidarité". Ces personnes recevront l'indexation uniforme IU calculée par Mercer (nous avons choisi 22% pour chiffrer cette proposition)
- ii. Les autres rentiers ont contribué 20 ans et plus au fonds de pension. Ces personnes recevront une indexation qui dépendra de la rente qu'ils reçoivent pour l'année en cours (ou de la rente calculée sur 12 mois si la personne en question a pris sa retraite dans l'année).
- iii. Le point de départ du calcul est basé sur la personne qui reçoit la rente la plus élevée (90 000 \$ dans l'exemple). Cette personne recevra une indexation de la moitié de l'indexation uniforme IU calculée par Mercer (soit 11 % dans l'exemple).
- iv. Les autres personnes recevront une indexation solidarité IS plus élevée que IU/2 de façon linéaire, la pente de la droite étant calculée pour que le remboursement total dû au fonds de pension soit atteint.

Un dessin est plus explicite :



L'indexation que recevra chaque rentier est calculée par la formule suivante :

$$\text{indexation solidarité IS} = \text{pente de la droite} * (\text{rente} - 90\,000\$) + \text{IU}/2$$

Les résultats obtenus par la simulation :

- La tranche "80 000\$ et plus" recevra en moyenne 12,31 \$ de moins par mois soit 0,18 % de la rente en moins (qu'avec l'indexation uniforme IU = 22%)
- La tranche "moins de 10 000\$" recevra en moyenne 1,82 \$ de plus par mois soit 0,27 % de la rente en plus (qu'avec l'indexation uniforme IU = 22%)
- Le point neutre est à environ 53 400 \$.

Un vote secret a été demandé. Résultat :

- 34 en faveur
- 4 contre
- 1 abstention

Proposition adoptée à la majorité.

Les fichiers PowerPoint et Excel sont sur le site web de l'AREP <http://www.employees.polymtl.ca/arep/>.

Nous comptons sur vous pour venir soutenir ces propositions à la réunion convoquée par le comité de retraite le 25 janvier (amphithéâtre Bell à 10h00).

Pour le Conseil d'administration de l'AREP,
André Maheux, président
Roger Martin, vice-président
Doris McNeil, secrétaire
Jean-Guy Deschênes, trésorier
Céline Lemire, conseillère
René Archambault, conseiller

Bulletin été 2017

Comme d'habitude, nous profitons de ce bulletin pour présenter les faits saillants de notre dernière assemblée générale à l'intention particulière des membres qui n'ont pu être présents. Nous ferons aussi état des quelques démarches et des projets que nous prévoyons entreprendre.

L'assemblée générale s'est tenue le 30 mai dernier. Une soixantaine de membres étaient présents, un record !

Rapport du président

Notre président André Maheux a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. En se présentant en 2013, son objectif était double : améliorer les relations avec la direction de Polytechnique et vitaliser l'association.

- Relations avec Polytechnique : un nouveau protocole (échéant en décembre 2017) a été signé, les 2 rencontres annuelles se font dans un climat agréable dans un but commun d'échanges d'informations
- Activités de l'AREP : sondage, sorties de groupe, dîner de Noël en décembre et sortie de golf à l'été. Ce pourrait être mieux encore si plus de membres participaient aux activités.

Le président a remercié les membres du CA, les conseillers et les deux personnes qui ont organisé des activités (Ginette Gareau et Lucette deGagné).

Les membres présents ont chaleureusement applaudi André pour lui témoigner leurs remerciements de ce qu'il a fait pour l'association.

Mise en application de la Loi 13

Cette loi qui découle du projet de loi 75 a été signée en juin 2016. Elle impose une restructuration des régimes de retraite si le coût du régime dépasse 22,2% de la masse salariale, et Polytechnique y est soumise.

Le CA de l'AREP a convoqué, le 13 janvier dernier, une assemblée générale spéciale des membres afin de préparer une stratégie basée sur l'élaboration de commentaires et de propositions des retraités à présenter lors de l'Assemblée générale annuelle du Régime de retraite ; cette assemblée du Régime de retraite a été tenue le 25 janvier pour informer les retraités de l'effort qu'on leur demande.

- Le CA a demandé au RASEP (Regroupement des associations et syndicats de l'École Polytechnique) la possibilité de se joindre au comité de négociation du Régime de retraite à titre d'observateur ; cette demande a été refusée.
- Le CA a proposé la modulation de la coupure d'indexation adoptée par l'assemblée du 13 janvier : cette proposition a été refusée par la direction de Polytechnique.
- Il reste au CA à demander au Comité de retraite à ce que la coupure d'indexation affectant chaque rentier soit clairement indiquée sur le bilan que le Bureau de la retraite lui envoie chaque année. Cette demande devrait être examinée par le Comité de retraite à l'automne prochain.

Rapport du trésorier

Cette année financière, des revenus de 11 797 \$ ont été obtenus et des dépenses de 5 954\$ ont été faites, d'où un excédent de 5 843\$. Les avoirs nets de l'association s'établissent ainsi à 51 401\$ au 30 avril 2017. Le CA aimerait qu'il y ait plus de dépenses ; pour cela, il faut que des membres s'impliquent pour organiser d'autres activités.

Présentation du comité de retraite

Dominic Cappe, président du Comité de retraite, a souligné les faits importants de la dernière année. Suite à la restructuration du Régime de retraite en application de la Loi 13, le régime est en meilleure posture. L'entente intervenue le 31 mars 2017 avec les actifs prévoit, pour l'ancien volet (jusqu'au 31 décembre 2014) une diminution de l'indexation des rentes (24,2% de l'IPC au lieu des 50% actuels) ; pour le nouveau volet, le financement est à 50-50 entre actifs et Polytechnique, le fonds de stabilisation a été créé et autres détails.

L'estimation de la situation financière au 31 décembre 2016 donne les chiffres suivants : pour l'ancien volet, déficit de 26 M\$ et ratio de capitalisation de 92,5% (120,1% pour le nouveau volet).

Présentation de la direction

M. Steven Chamberland, directeur des affaires académiques et de la vie étudiante, a présenté les principales informations concernant l'état actuel de Polytechnique. Diplômés en 2015-2016 : 775 au baccalauréat, 415 à la maîtrise, 120 au doctorat. Les fonds de recherche atteignent 66,3 M\$. Le corps professoral comptait 235 enseignants (titulaires, agrégés et adjoints) en 2015. Autre point important : le départ du directeur Christophe Guy pour l'université Concordia où il occupera le poste de Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures.

Élections

Roger Martin a été élu président et Bruno Detuncq vice-président. Doris McNeil et André Biron ont été reconduits respectivement aux postes de secrétaire et de vérificateur.

Suite à un appel à tous les membres de l'AREP, deux personnes se sont dites intéressées par le poste de membre élu par les participants non actifs, avec droit de vote, au Comité de la retraite. Le 14 juin, Guy Létourneau a été élu à ce poste.

Points particuliers réalisés cette année :

- création d'une bourse annuelle de 1000 \$ pour un descendant d'un membre de l'AREP
- appui de 50 \$ pour un petit-enfant d'un membre de l'AREP qui participe à Folie Technique

Activités prévues en 2017-2108

- suites de la Loi 13 (voir plus haut) et suivi de son application à partir du 1er janvier 2018
- sondage sur la possibilité de créer un fonds d'investissement pour les retraités membres de l'AREP, mise en place pour 2018 si le sondage est positif
- golf et souper en septembre, dîner de Noël en décembre
- et d'autres activités, nous le souhaitons.

Nous vous souhaitons de passer un bel été et nous espérons vous voir participer en grand nombre à nos diverses activités.

Votre Conseil d'administration

Les documents détaillés sont disponibles sur notre site web : <http://www.employes.polymtl.ca/arep/archive/index.php>